



Angers, le 27 juillet 2023

Sécheresse : le « niveau 2 - Alerte » atteint en Maine-et-Loire, Angers déploie son plan d'actions des usages raisonnés de l'eau

La préfecture de Maine-et-Loire a publié, hier, un arrêté visant à limiter provisoirement les usages de l'eau dans un contexte de sécheresse avéré. Ce nouvel arrêté acte le passage du « niveau 1- vigilance » au « niveau 2- Alerte* » ; une graduation mise en place au niveau national dans le cadre du « Plan sécheresse ».

Tirant les leçons de l'été 2022, la Ville d'Angers s'est dotée d'un plan d'actions des usages de l'eau très ambitieux afin de réduire la consommation de l'eau potable lorsque la situation climatique l'exige, pour préserver ainsi, autant que possible, la ressource.

Une gestion anticipée des situations de sécheresse

Une cellule de résilience, composée d'élus de la Ville d'Angers et d'élus des communes d'ALM, a été mise en place avant l'été 2023 pour assurer un pilotage mutualisé de la bonne gestion de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Principal interlocuteur de la Préfecture, cette cellule alerte les maires sur l'évolution de la situation, décide du niveau des mesures à mettre en place pour faire face aux différents seuils du Plan sécheresse et veille à informer la population pour inciter au changement de comportement ; conscient que l'effort de sobriété doit être partagé par tous.

Alors que le niveau « alerte » vient d'être activé par la Préfecture, des actions ont immédiatement été enclenchées au niveau de la Ville d'Angers qui réduit ses consommations d'eau de plus de 70 % par rapport à la normale. Cela se traduit par l'arrêt de l'arrosage de la plateforme engazonnée du tramway ; l'arrêt des opérations de lavage de l'espace public, sauf nécessité sanitaire ; la réduction de 50 % de l'arrosage des terrains de sport et de 30 % de l'arrosage des espaces verts. Au plus fort de la sécheresse, les consommations d'eau de la collectivité pourraient être divisées par 10 par rapport à la normale (- 90 %).

Avec l'autorisation des services de l'Etat, les services de la Ville d'Angers utilisent également les eaux de réemploi de la station d'épuration de la Baumette ainsi que les eaux de filtration de certaines piscines municipales comme à Aqua Vita pour réaliser des opérations de lavage ou d'arrosage sur le domaine public.

Toutes ces actions permettent à la Ville d'Angers de respecter les prescriptions de la Préfecture en cas de sécheresse et d'engager un processus d'amélioration continu de son usage de l'eau afin de répondre aux besoins essentiels.

Les arbres arrosés aujourd'hui sont les îlots de fraîcheur de demain

Des dérogations ont néanmoins été demandées et acceptées par la Préfecture pour réaliser un arrosage de sauvegarde ponctuel et raisonné de la végétation qui souffrirait d'un manque d'eau. Les arbres plantés aujourd'hui étant le patrimoine arboré et les îlots de fraîcheur de demain et la condition d'un cadre de vie agréable.

« La Ville d'Angers travaille depuis longtemps à la réduction de sa consommation d'eau. Elle a notamment fait le choix d'adapter ses gammes végétales en privilégiant les vivaces qui nécessitent moins d'eau. C'est le cas devant le parvis de la Mairie par exemple. L'optimisation des consommations d'eau au plus juste pour les arbres et les espaces verts est également permise par l'arrosage intelligent, le sevrage progressif de certains végétaux. 32 sites auparavant arrosés ont été sevrés et l'objectif est de 90 sites à terme. Nous mettons également en place la différenciation des circuits d'arrosage entre les pelouses et les plantes pour mieux cibler l'arrosage des plantes et réduire celui des pelouses », complète Hélène CRUYPENINCK.

Dans un esprit de responsabilité et de solidarité, la collectivité invite la population à se joindre à l'effort de sobriété dans l'usage de l'eau. Les habitants sont invités à prendre connaissance des restrictions qui s'appliquent aux particuliers sur le site de la préfecture de Maine-et-Loire. Une campagne d'information leur est également proposée sur le [site internet de la Ville d'Angers](#) et sur les réseaux sociaux de la collectivité.

*Les deux niveaux suivants étant les « niveau 3- Alerte renforcée » et le dernier niveau : le « niveau 4 - Crise ».